# MAIRIE DE VILLE

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2019

<u>Présents:</u> Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Christian Loir - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Absente: Eliane Avot

Procuration: Hervé Brunel à Denis Valck. Rémi Lejop à Christian Loir.

Secrétaire de séance: Christophe Carton.

# Accessibilité des bâtiments publics – Choix du bureau d'étude

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, la nécessité de finaliser les démarches d'accessibilité aux bâtiments publics, aux normes actuelles. Les premières démarches étant pour certains Etablissements Recevant du Public plus aux normes.

Au vu des délais impartis, le conseil municipal décide de retenir le bureau d'étude C-TECH afin de réaliser le diagnostic initial de mise en conformité des ERP ainsi que tous dossiers nécessaires à l'aboutissement de l'accessibilité des bâtiments publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'étude C-TECH, pour la réalisation des dossiers d'accessibilité aux ERP et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférentes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

# Extension du réseau d'éclairage public - rue de l'Eglise et rue des Antes Modification délibération N°2019 08

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que le devis réalisé par le Syndicat des Energies Zones Est de l'Oise (SEZEO) a été modifié, suite notamment, à un rajout de disjoncteur pour l'extension de l'éclairage public, rue de l'Eglise. Le montant du devis s'élève à 9 148.73€ HT soit 10 978.48€ TTC au lieu de 7 233.97€ HT soit 8 680.76€ TTC inscrit dans la délibération (N°2019 08). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'actualiser les prix des travaux, rue de l'Eglise et autorise le maire à signer toutes les pièces y afférentes.

# Convention pour la réalisation par la commune de la partie d'un branchement au réseau d'assainissement, au réseau électrique et au réseau d'eau potable sous la voie publique

Afin de viabiliser la parcelle B397, rue de Dives le Franc à Ville, appartenant à Madame Delbecq Mireille, la commune de Ville va réaliser, en même temps, que les travaux d'aménagement de voirie, réfection accotement, bordurage et trottoirs, la partie du branchement au réseau d'assainissement collectif des eaux usées, la partie du branchement au réseau électrique et la partie du branchement au réseau d'eau potable qui sont situées sous la voie publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Décide :

- Madame Delbecq Mireille remboursera, à la vente de sa parcelle B397, rue de Dives le Franc, le montant engagé à cet effet par la commune de Ville, soit 2 640.00 € TTC (partie assainissement), 2 100.00 € TTC (partie électrique) et 1 419.96 € TTC (partie eau potable) soit la somme de 6 159.96 € TTC.
- Le maire est autorisé à signer la convention correspondante.

# Demande de subvention au Conseil Départemental pour la passerelle de sécurité piétons au niveau de la Divette et de la Route Départementale 594

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de mise en place d'une passerelle de sécurité piétons au niveau de la Divette et de la Route Départementale 594.

Le devis estimatif des travaux, réalisé par le bureau d'étude C-TECH, s'élève à 33 744.00€ HT (40 492.80€ TTC).

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- -accepte le projet tel qui lui a été présenté
- -décide la réalisation des travaux en 2019
- -décide de demander une subvention au conseil départemental au taux de 37% + 10% (bonification)

-établit le plan de financement comme suit :

Montant estimatif des travaux : 33 744.00€ HT
Subvention Conseil Départemental : 15 859.68€

(47% du montant HT)

• Reliquat à charge de la commune :

17 884.32€ HT

- -s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2019
- -s'engage à réaliser des travaux si les subventions sont accordées
- -s'engage à assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et, pour ce faire, d'inscrire les ressources nécessaires au budget.
- -autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

# Compte Administratif - Exercice 2018

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2018 comme suit :

#### INVESTISSEMENT

#### **FONCTIONNEMENT**

	<b>PREVISIONS</b>	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	849 441.00 €	476 445.77 €	619 887.00 €	431 045.03 €
RECETTES	849 441.00 €	463 908.63 €	738 269.00 €	743 173.30 €
RESULTAT		-12 537.14 €		312 128.27 €

# Approbation du compte de Gestion du Receveur municipal pour l'année 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018.

# Affectation des résultats 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

Investissement - Article 1068 - réserves : 125 324.14 €

Fonctionnement - Article 002 - excédent reporté : 186 803.00 €

# Taux des taxes - Année 2019

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2019, qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81 - Foncier Bâti : 35.13 - Foncier Non Bâti : 89.68

## **Budget Primitif - Exercice 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2019 comme suit : *FONCTIONNEMENT* 

		<b>DEPENSES</b>	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	693 620.00 €	775 284.00 €
Reports	Restes à réaliser 2018	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	186 803.00 €
	TOTAL	693 620.00 €	962 087.00 €

# <u>INVESTISSEMENT</u>

		<b>DEPENSES</b>	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2019	626 022.00 €	318 629.00 €
Reports	Restes à réaliser 2018	367 004.00 €	254 217.00 €
	002 Résultat d'investissement reporté	12 538.00 €	0.00 €
- 200	TOTAL	1 005 564.00 €	572 846.00 €

# Service Assainissement - Compte administratif 2018

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2018 comme suit :

#### INVESTISSEMENT

#### FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	26 000.00 €	0.00 €	51 508.00 €	51 507.49 €
RECETTES	445 196.00 €	445 195.86 €	51 508.00 €	48 547.83 €
SOLDE		445 195.86 €		-2 959.66 €

## Service Assainissement - Compte de Gestion 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service assainissement établi par le receveur municipal pour l'exercice 2018.

# Service assainissement - Affectation des résultats 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement - Article 002 - Déficit reporté : - 2 959.66 €

Résultat d'investissement 2018 à reprendre (article 001) : 445 195.86 €

# Service assainissement - Budget Primitif 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du service assainissement de l'exercice 2019 comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2017	51 508.00 €	54 468.00 €
Reports	Restes à réaliser 2016	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 960.00 €	0.00 €
	TOTAL	54 468.00 €	54 468.00 €

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2017	2 640.00 €	54 148.00 €
Reports	Restes à réaliser 2016	26 000.00 €	0.00 €
(	002 Résultat d'investissement reporté	0.00 €	445 195.00 €
	TOTAL	28 640.00 €	499 343.00 €

### Subvention à l'Epicerie Sociale « Le Relais » - Exercice 2019

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de verser une subvention de 1138.25 € à l'Epicerie Sociale « Le Relais » de Noyon pour l'année 2019.

# Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la recette provenant de l'assurance Groupama, d'un montant de 756,24€, provenant d'un sinistre « bris de vitre », survenu à l'école.

# **Ouestions diverses**

# Demande de Monsieur Delenclos - Agent Mandataire AXA

Monsieur Delenclos souhaite informer, par le biais d'une réunion d'information publique, les Villois d'une offre promotionnelle concernant la Prévoyance-Santé-Retraite, étant agent mandataire AXA.

La commune de Ville ne souhaite pas faire réaliser cette réunion.

# Bilan 2018 du Comité des fêtes

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose au Conseil Municipal, le bilan 2018 du Comité des fêtes. Le comité des fêtes souhaite acquérir une nouvelle friteuse pour 2019.

Fait à Ville, le 26 Mars 2019 Le Maire, Pailippe BARBILLON

No constant

